

Sources et méthodes

Enquête sur les Entreprises et le Développement Durable (EnDD)

L'Enquête sur les Entreprises et le Développement Durable (EnDD) en 2016 est une enquête statistique réalisée dans le cadre de la loi du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique.

L'enquête, obligatoire, est réalisée par l'Insee.

1 - Présentation de l'enquête

Il s'agit de la reconduction de l'enquête réalisée par l'Insee sur le même thème en 2011, ayant reçu le label d'intérêt général assorti de l'obligation de réponse.

L'objectif de l'enquête EnDD de 2016 est de mesurer l'implication des entreprises dans une démarche de développement durable dans ses différentes dimensions : **environnementale, économique, sociale**. Elle aborde également des sujets liés aux relations de l'entreprise avec ses fournisseurs et ses clients et aux préoccupations éthiques. Cette enquête permettra de fournir un état des lieux sur un champ large permettant, à l'avenir, de situer l'impact du développement des politiques publiques sur cette implication et de les aiguiller. Elle répond à un besoin d'information du ministère en charge de leur animation, des organismes intermédiaires et ONG.

2 - Concept et contenu de l'enquête

Le questionnaire de l'enquête comprend essentiellement des questions qualitatives et se compose de six volets, pour aborder toutes les dimensions du développement durable :

- Caractéristique de l'entreprise et de son marché
- Volet économique et sociétal
- Volet social
- Volet environnemental
- Responsabilité sociétale des entreprises
- Gouvernance d'entreprise

Le questionnaire est accompagné d'un lexique expliquant les termes pouvant être méconnus utilisés dans les questions.

3 - Champ et Échantillon

Le champ d'interrogation de l'enquête recouvre l'ensemble des unités légales marchandes exploitantes localisées en France (y compris DOM). Les secteurs enquêtés correspondent aux sections B à N (exceptée la division K) et les divisions 95-96 de la section S de la NAF rév. 2.

L'unité d'interrogation est l'unité légale, identifiée par son numéro Siren, de 20 salariés ou plus.

L'échantillon de 11 000 entreprises de l'enquête est tiré dans une base de sondage construite à partir du répertoire Sirius (répertoire servant de base de sondage à toutes les enquêtes thématiques). Les unités légales de 500 salariés et plus sont interrogées exhaustivement.

4 – Réalisation de l'enquête

L'enquête est collectée sur internet, avec possibilité de répondre par questionnaire papier sur demande.

5 - Données brutes, données redressées

Comme pour toutes les enquêtes, les résultats bruts de l'enquête seront traités pour répondre à deux objectifs principaux :

1. corriger le biais introduit par les non-réponses totales et partielles ;
2. réduire autant que possible les fluctuations d'échantillonnage résultant du redressement de la non-réponse.